

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2022 / N° 3

SEANCE du 12 MAI 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0
Date de la convocation : 05.05.2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absents excusés : VIAL Anne- Claire
GUILLEMINOT Jean- Pierre
REBOUL Gregory donne procuration à ULIN Nicolas**

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe :

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaire à partir du 01.09.2022.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.09.2022,

Filière : Technique, Cadre d'emploi : Adjoint Technique
Grade : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe: - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13.05.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 13.05.2022
Et de la réception en Préfecture le 13.05.22

Le Maire